

Description géographique de l'élection de Vézelay, contenant ses revenus, sa qualité, les mœurs de ses habitants, leur pauvreté et richesse, la fertilité du pays et ce que l'on pourrait y faire pour en corriger la stérilité et procurer l'augmentation des peuples et l'accroissement des bestiaux

par M. de Vauban

Le Château, 58190 Bazoches

L'élection de Vézelay est de la province de Nivernais, de l'évêché d'Autun, de la généralité et ressort de Paris, et la ville de Vézelay du gouvernement de Champagne. Elle est bornée au nord par l'élection de Tonnerre, à l'est par le duché de Bourgogne, à l'ouest par les élections de Nevers et de Clamecy, et au sud par celle de Châtel-Chinon.

Elle a quelque neuf, dix à onze lieues de longueur, sur quatre à cinq de largeur, et en tout quarante lieues carrées, de vingt-cinq au degré, en ce compris les parties séparées de son continent.

Son composé est d'autant plus bizarre que, toute petite qu'elle est, elle contient plusieurs enclavements des élections voisines, dans lesquelles elle en a aussi de fort écartés, sans qu'on en puisse rendre raison, si ce n'est que, quand on l'a formée, il se peut que les seigneurs de ces lieux hors œuvre ont eu des raisons pour désirer que leurs terres fussent de cette élection, à cause du ressort de Paris ; mais on est à même temps tombé dans l'inconvénient de rendre les exploitations qui se font pour cause de la levée des tailles beaucoup plus à charge, à cause des paroisses éloignées du siège de l'élection (*défaut qui a besoin d'être corrigé, aussi bien que tous ceux qui lui ressembleront ailleurs*).

Partie de ses paroisses sont situées en Morvan, partie sont mélangées de Morvan et de *bon pays*, et les autres entièrement dans le *bon pays*, qui ne l'est que par rapport au Morvan, qui est très-mauvais. Celui-ci est considérablement plus bossillé et élevé que le bon pays, bien que l'un et l'autre le soient beaucoup.

C'est un terroir aréneux et pierreux, en partie couvert de bois, genêts, ronces, fougères et autres méchantes épines, où on ne laboure les terres que de six à sept ans l'un ; encore ne rapportent-elles que du seigle, de l'avoine et du blé noir, pour environ la moitié de l'année de leurs habitants, qui, sans la nourriture du bétail, le flottage et la coupe des bois, auraient beaucoup de peine à subsister.

Dans les paroisses mélangées, il y croît un peu de froment et de vin, et, quand les années sont bonnes, on y en recueille assez pour la nourriture des peuples, mais non pour en commercer.

Dans celles du bon pays, les terres sont fortes et spongieuses, chères et difficiles à labourer. Celles qui le sont moins sont

pierreuses et pleines de *lave* ; c'est une espèce de pierres plates dont on couvre les maisons, qui est fort dommageable dans les terres où elles se trouvent, soit quand elles paraissent à découvert sur la superficie de la terre, ou quand elles sont couvertes de trois, quatre, cinq à six pouces d'épais, parce que les rayons du soleil, venant à pénétrer le peu de terre qui les couvre, échauffent tellement la pierre, qu'elle brûle la racine des blés qui se trouvent au-dessus, et les empêche de profiter.

Le labourage des terres se fait avec des bœufs, de six, huit et dix à la charrue, selon que les terres sont plus ou moins fortes. Leur rapport ne va guère, par commune année, à plus de trois et demi pour un, les sentences payées, quelquefois plus, quelquefois moins.

Le pays est partout bossillé, comme nous avons déjà dit, mais plus en Morvan qu'ailleurs. Les hauts, où sont les plaines, sont spacieux, secs, pierreux et peu fertiles. Les fonds le sont davantage, mais ils sont petits et étroits. Les rampes participent de l'un et de l'autre, selon qu'elles sont plus ou moins raides, et bien ou mal cultivées.

Le pays est fort entrecoupé de fontaines, ruisseaux et rivières, mais tous petits, comme étant près de leurs sources.

Les deux rivières d'Yonne et de Cure, qui sont les plus grosses, peuvent être considérées comme les nourrices du pays, à cause du flottage des bois. On pourrait même les rendre navigables, l'une jusqu'à Corbigny et l'autre jusqu'à Vézelay : ce qui serait très-utile au pays. Les petites rivières de Cuzon, de Brangeame, d'Anguisson, du Goulot, d'Armance, sont de quelque considération pour le flottage des bois.

Il y a encore plusieurs autres ruisseaux moindres que ceux-là, qui font tourner des moulins et servent aussi au flottage des bois, quand les eaux sont grosses, à l'aide des étangs qu'on a faits dessus. On en pourrait faire de grands arrosements, qui augmenteraient de beaucoup la fertilité des terres et l'abondance des fourrages, qui est très-médiocre en ce pays là, de même que celles des bestiaux qui y croissent petits et si faibles qu'on est obligé de tirer les bêtes de labour d'ailleurs, ceux du pays n'ayant pas assez de force. Les vaches mêmes y sont petites, et six ne fournissent pas tant de lait qu'une de Flandre ; encore est-il de bien moindre qualité.

Texte repris avec l'aimable autorisation des Amis de la maison Vauban.

On lira, p. 86, ci-après, la présentation qu'en a donnée Jean-François Pernot.

Il y vient très-peu de chevaux, et ceux qu'on y trouve sont de mauvaise qualité et propres à peu de chose, parce qu'on ne se donne pas la peine ni aucune application pour en avoir de bons, les paysans étant trop pauvres pour pouvoir attendre un cheval quatre ou cinq ans ; à deux ils s'en défont, et à trois on les fait travailler, même couvrir : ce qui est cause que très-rarement il s'y en trouve de bons.

La brebiale y profite peu, parce qu'elle n'est point soignée, ni gardée en troupeaux par des bergers intelligents, chacun ayant soin des siennes comme il l'entend ; elles sont toutes mal établies, toujours à demi dépouillées de leur laine par les épines des lieux où elles vont paître, sans qu'on apporte aucun soin ni industrie pour les mieux entretenir.

Bien qu'il y ait quantité de bourriques dans le pays, on n'y fait pas un seul mulet, soit faute d'industrie de la part des habitants, ou parce qu'ils viendraient trop petits.

Pour des porcs, on en élève comme ailleurs dans les métairies et chez les particuliers, mais non tant que du passé, parce qu'il n'y a plus ni glands, ni fâmes, ni châtaignes dans le pays, où il y en avait anciennement beaucoup.

Il y aurait assez de gibier et de venaison, si les loups et les renards, dont le pays est plein, ne les diminuaient considérablement, aussi bien que les paysans, qui sont presque tous chasseurs, directement ou indirectement.

Les mêmes loups font encore un tort considérable aux bestiaux, dont ils blessent, tuent et mangent une grande quantité tous les ans, sans qu'il soit guère possible d'y remédier, à cause de la grande étendue des bois dont le pays est presque à demi couvert.

Nous distinguerons ces bois en trois espèces, savoir : en bois taillis, bois de futaie et bois d'usage. Il y a soixante à soixante-dix ans que la moitié ou les deux tiers des bois étaient en futaie ; présentement il n'y a plus que des bois taillis, où les ordonnances sont fort mal observées. Les marchands qui achètent les coupes sur pied, abattent indifféremment les baliveaux anciens et modernes, et n'en laissent que de l'âge du taillis et sans choix, parce qu'ils se soucient peu de ce que cela deviendra après que les ventes seront vidées et leurs marchés consommés. Il n'y a plus de futaie présentement, et c'est une chose assez étrange que, dans l'étendue de cinquante-quatre paroisses où il y a plus de trente-sept mille arpents de bois, il ne s'y en soit trouvé que huit. Les bois d'usage, dont il y a quantité en ce pays-là, sont absolument gâtés, parce que les paysans y coupent en tout temps à discrétion, sans aucun égard, et, qui plus est, y laissent aller les bestiaux, qui achèvent de les ruiner. Il arrive donc, par les inobservations des ordonnances, que, dans un pays naturellement couvert de bois, on n'y en trouve plus de propre à bâtir, ce qui est en partie cause qu'on ne rétablit pas les maisons qui tombent, ou qu'on le fait mal ; car il est vrai de dire que les bois à bâtir n'y sont guère moins rares qu'à Paris.

On ne sait ce que c'est que *gruerie*, *graine*, *tiers-et-danger* dans cette élection.

Le pays en général est mauvais, bien qu'il y ait de toutes choses un peu. L'air y est bon et sain, les eaux partout bonnes à boire, mais meilleures et plus abondantes en Morvan qu'au bon pays. Les hommes y viennent grands et assez bien faits, et assez bons hommes de guerre, quand ils sont une fois dépaysés ; mais les terres y sont très-mal cultivées, les habitants lâches et paresseux jusqu'à ne se pas donner la peine d'ôter une pierre de leurs héritages, dans lesquels la plupart laissent gagner les ronces et méchants arbustes. Ils sont d'ailleurs sans industrie, arts, ni manufacture aucune, qui puissent remplir les vides de leur vie, et gagner quelque chose pour les aider à subsister : ce qui provient apparemment de la mauvaise nourriture qu'ils prennent, car tout ce qui s'appelle bas peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlées, dont ils n'ôtent pas même le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par les pailles d'avoine dont il est mêlé. Ils se nourrissent encore de mauvais fruit, la plupart sauvages, et de quelque peu d'herbes potagères de leurs jardins, cuites à l'eau, avec un peu d'huile de noix ou de navette, le plus souvent sans ou avec très-peu de sel. Il n'y a que les plus aisés qui mangent du pain de seigle mêlé d'orge et de froment.

Les vins y sont médiocres et ont presque tous un goût de terroir qui les rend désagréables. Le commun du peuple en boit rarement, ne mange pas trois fois de la viande en un an, et use peu de sel : ce qui se prouve par le débit qui s'en fait, car, si douze personnes du commun peuvent ou doivent consommer un minot de sel par an pour le pot et la salière seulement, vingt-deux mille cinq cents personnes qu'il y a dans cette élection en devraient consommer à proportion dix-huit cent soixante et quinze, au lieu de quoi ils n'en consomment pas quinze cents, ce qui se prouve par les extraits du grenier à sel. Il ne faut donc pas s'étonner si des peuples si mal nourris ont si peu de force. A quoi il faut ajouter que ce qu'ils souffrent de la nudité y contribue beaucoup, les trois quarts n'étant vêtus, hiver et été, que de toile à demi pourrie et déchirée, et chaussés de sabots, dans lesquels ils ont le pied nu toute l'année. Que si quelqu'un d'eux a des souliers, il ne les met que les jours de fêtes et dimanches. L'extrême pauvreté où ils sont réduits (*car ils ne possèdent pas un pouce de terre*) retombe par contre-coup sur les bourgeois des villes et de la campagne qui sont un peu aisés, et sur la noblesse et le clergé, parce que, prenant leurs terres à bail de métairie, il faut que le maître qui veut avoir un nouveau métayer commence par le dégager et payer ses dettes, garnir sa métairie de bestiaux, et le nourrir, lui et sa famille, une année d'avance à ses dépens ; et, comme ce métayer n'a pour l'ordinaire pas de bien qui puisse répondre de sa conduite, il fait ce qu'il lui plaît et se met souvent peu en peine qui payera ses dettes : ce qui est très-incommode pour tous ceux qui ont des fonds de terre, qui ne reçoivent jamais la juste valeur de leur revenu, et essuient souvent de grandes pertes par les fréquentes banqueroutes de ces gens-là.

Le pauvre peuple y est encore accablé d'une autre façon par les prêts de blés et d'argent que les aisés leur font dans leurs

besoins, au moyen desquels ils exercent une grosse usure sur eux, sous le nom de présents qu'ils se font donner après les termes de leur créance échus, pour éviter la contrainte, lequel terme n'étant allongé que de trois ou quatre mois, il faut un autre présent au bout de ce temps-là, ou essayer le sergent, qui ne manque pas de faire maison nette. *Beaucoup d'autres vexations de ces pauvres gens demeurent au bout de ma plume, pour n'offenser personne.*

Comme on ne peut guère pousser la misère plus loin, elle ne manque pas aussi de produire les effets qui lui sont ordinaires, qui sont : premièrement, de rendre les peuples faibles et mal sains, spécialement les enfants, dont il en meurt beaucoup par défaut de bonne nourriture ; secondement, les hommes fainéants et découragés, comme gens persuadés que, du fruit de leur travail, il n'y aura que la moindre et plus mauvaise partie qui tourne à leur profit ; troisièmement, menteurs, larrons, gens de mauvaise foi, toujours prêts à jurer faux, pourvu qu'on les paye, et à s'enivrer sitôt qu'ils peuvent avoir de quoi. Voilà le caractère du bas peuple, qui, cependant, des huit parties fait la septième (*remarques qui méritent considération*).

L'autre partie, qui est la moyenne, vit comme elle peut de son industrie ou de ses rentes, toujours accablée de procès entre eux, ou contre la basse, qui est le menu peuple, ou contre la haute, qui sont les ecclésiastiques et les nobles, soit en demandant ou en défendant, n'y ayant pas de pays dans le royaume où on ait plus d'inclination à plaider que dans celui-là, jusque-là qu'il s'y en trouve assez qui, manquant d'affaires pour eux, se chargent volontairement, mais non gratuitement, de celles des autres, pour exercer leur savoir-faire.

Au surplus, il y a dans cette élection deux cent cinq personnes ecclésiastiques, savoir : soixante-dix-neuf curés, vicaires ou prêtres séculiers, cinquante-sept religieux de différents ordres, et soixante-neuf religieuses, savoir :

L'abbaye et chapitre de Vézelay, consistant à l'abbé et quatorze chanoines, y compris le doyen, l'archidiacre et le chantre. Cette abbaye valait autrefois 15 à 18,000 livres de rente à l'abbé, et aujourd'hui 6 à 7,000 livres, y compris les bois.

L'abbaye de Cure, consistante à l'abbé et un prêtre gagé pour y dire la messe, peut valoir 1,200 à 1,300 livres.

L'abbaye de Corbigny-lès-Saint-Léonard, consistante à l'abbé et sept religieux bénédictins réformés, peut valoir 8 à 9,000 livres de rente à l'abbé, tout compris.

Il y a un petit chapitre à l'Isle-sous-Montréal, composé de trois chanoines réguliers, qui peuvent avoir 8 à 900 livres de rente.

Il y en a un à Cervon, composé de l'abbé du lieu, du curé et de six chanoines ou semi-prébendés, qui ont environ 3,000 à 4,000 livres de rente, dont 600 à 700 pour l'abbé.

Il y a encore trois ou quatre petits prieurés dans l'élection, de 100 à 150 livres de rente chacun, qui sont de la nomination

des abbés de Corbigny et Vézelay, et de quelques seigneurs particuliers.

Il y a de plus un convent de Cordeliers à Vézelay, composé de six religieux, qui sont pauvres et ne vivent que d'aumônes et de la desserte de quelques paroisses de la campagne ; un convent de Capucins à Corbigny, composé de huit religieux ; les Chartreux du Val-Saint-Georges, qui sont au nombre de huit religieux, et ont quelque 9 000 à 10 000 livres de revenu ; l'abbaye du Réconfort, composée de l'abbesse et de vingt-deux religieuses, qui ont pour tout revenu 4 000 à 5 000 livres de rente ; les Ursulines de Corbigny, au nombre de vingt religieuses, très-médiocrement accommodées, ayant de revenu quelque 3 000 livres de rente ; les Ursulines de Lormes, au nombre de huit religieuses et deux servantes, qui ont pour tout revenu 800 livres de rente.

Les Ursulines de Vézelay, consistant en quatorze religieuses et deux servantes, ont quelque 2 500 à 3 000 livres de rente.

Voilà en quoi consistent tous les ecclésiastiques de l'élection,

Il y a quarante-huit familles de nobles dans ladite élection, parmi lesquelles il y en a trois ou quatre qui se soutiennent ; tout le reste est pauvre et très-malaisé, ayant la plupart de leur bien en décret.

Il y en a fort peu de titrées ; vingt-deux d'exemptes par acquisition de charges, tant vieilles que nouvelles ; deux cent cinquante-sept de gens aisés, c'est-à-dire de ceux qui sont entre l'artisan et le plus accommodé bourgeois ; quarante-deux de nouveaux convertis, qui peuvent faire quelque cent quatre-vingts personnes de tous âges et de tous sexes ; quatre-vingt-douze de judicatures, exerçant les justices subalternes du pays, qui sont tous baillis, lieutenants, procureurs, greffiers, notaires et sergents ; cinquante-cinq de négociants, qui font commerce de bois, de bestiaux et de quelques merceries. Le reste est peu de choses.

Quatre cent quarante et une familles de mendiants, qui font près de deux mille personnes, c'est-à-dire la onzième partie du tout. Le surplus du bas peuple est si pauvre que, s'ils ne sont pas encore réduits à la mendicité, ils en sont fort près.

Cinq cent onze maisons en ruine et inhabitables, et deux cent quarante-huit vides, dans lesquelles il ne loge personne : le tout faisant sept cent cinquante-neuf, qui est environ la septième partie du tout (*marque évidente de la diminution du peuple*).

Il y a de plus quarante-quatre mille soixante-quatorze arpents de terre labourable dans cette élection, dont cinq mille sept cent soixante-quinze en friche ou désertes, ce qui en fait à peu près la septième partie, et quatre mille cent vingt-et-un arpents de vignes, dont sept cent cinquante-quatre en friche, qui font la cinquième partie et un peu plus. Cela, joint à l'abandon et ruine des maisons et à ce que les terres en nature sont très-mal cultivées, marque évidemment le dépérissement du peuple.

Sur vingt-deux mille cinq cents personnes de tous âges et de tous sexes qui se trouvent dans cette élection, il y a trois cent sept femmes plus que d'hommes, cent trente-trois filles à

marier plus que de garçons ; mais, en récompense, quatre cent dix-huit petits garçons plus que de petites filles, et cent quatre-vingt-huit valets plus que de servantes : ce qui prouve d'un côté la dissipation des hommes, et de l'autre que le pays produit naturellement plus de garçons que de filles. Cela se trouve peu dans les autres provinces du royaume, où il naît ordinairement plus de filles que de garçons ; la froideur du pays pourrait bien en être cause.

Voilà une véritable et sincère description de ce petit et mauvais pays, faite après une très-exacte recherche, fondée non sur des simples estimations, presque toujours fautives, mais sur un bon dénombrement en forme et bien rectifié. Au surplus, ce pays serait très-capable d'une grande amélioration, si, au lieu de toutes les différentes levées de deniers qui se font pour le compte du roi par des voies arbitraires, qui ont donné lieu à toutes les vexations et voleries qui s'y font depuis si longtemps, on faisait :

I. Une recherche exacte du revenu des fonds de terre et de bestiaux en nature, et de l'industrie, des arts et métiers qui s'y professent ; qu'on réglât ensuite les impositions sur le vingtième des revenus, sans autre égard que celui d'imposer légalement sur tous les biens apparents d'un chacun, exempts de frais et de violence.

II. Si on trouvait moyen d'abrèger les procès pour imposer quelque rude châtement, tant à ceux qui jugent mal, par corruption ou négligence, qu'à ceux qui plaident de mauvaise foi et par obstination.

III. Si le roi, bien persuadé que la grandeur de ses pareils se mesure par le nombre des sujets, commettait d'habiles intendants, gens de bien, pour avoir soin d'économiser les pays et les mettre en valeur, tant par l'amélioration de la culture des terres et augmentation des bestiaux, que pour y introduire des arts et manufactures propres au pays.

IV. Si on tenait de plus près la main à l'observation des ordonnances touchant la coupe des bois.

**Dénombrement des
peuples, fonds de terre,
bois et bestiaux de
l'élection de Vézelay, fait
au mois de janvier 1697**

1. Maisons sur pied
2. Maisons en ruine
3. Familles
4. Hommes veufs et mariés
5. Femmes veuves et mariées
6. Garçons au-dessus de 14 ans
7. Filles au-dessus de 12 ans
8. Garçons au-dessous de 14 ans
9. Filles au-dessous de 12 ans
10. Valets
11. Servantes
12. Nombre de personnes
13. Charrues
14. Bêtes chevalines
15. Bêtes de labour
16. Vaches et suivants
17. Bourriques
18. Chèvres
19. Brebis
20. Porcs
21. Arpens de terre labour
22. Terres en friche
23. Terres désertes
24. Communes
25. Prés en revivre
26. Prés communs
27. Vignes en état
28. Vignes en friche
29. Bois de futaie
30. Bois taillis en propriété
31. Bois d'usage
32. Étangs
33. Moulins
34. Huileries
35. Cabarets et tavernes
36. Débites du vin

Nom des paroisses	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Vézelay	262	20	274	232	248	68	103	205	187	50	64	1157	15	71	81	145	19	21	467
Anthien	137	30	149	126	139	34	28	163	103	30	12	634	30	25	192	193			233
Arnes	37	3	32	26	29	2	2	37	43	2	3	144	7	3	48	50	2	4	186
Asnan	101	4	102	88	94	9	8	94	91	4	5	383	2	40	10	70	5	3	133
Asnières	103	14	104	88	95	9	33	68	60	17	3	373	23	9	120	181	8	44	485
Asquins	180	16	169	128	149	61	61	133	130	12	7	681	23	32	120	126	67	90	438
Bazoches	101	4	105	80	90	29	23	117	101	38	8	486	16	36	116	143	5		193
Blannay	50	5	47	36	44	14	26	46	32	1		199	14	14	44	68	15	30	116
Bonnesson	34	7	38	26	32	15	14	32	41	1	1	162	9	10	52	70			101
Brassy	45	2	62	56	51	2	6	43	46	8	5	242	19	6	94	157			142
Brosses	91	6	87	76	80	18	21	55	42	27	10	326	36	15	186	173	17	26	565
Bussy-la-Pesle	21	2	24	20	20	4	3	24	17	3	1	91	4	1	22	41			
Cervon	162	19	213	170	170	47	33	156	101	32	22	722	46	77	292	611	2		1141
Chataux	54	6	49	51	54	11	4	62	52	8	4	246	15	3	66	126	2		95
Charancy	85	6	89	67	73	41	44	63	62	16	4	337	18	11	102	66	4	14	186
Chitry	67	10	70	52	64	8	35	67	41	8	9	304	13	25	78	111			10
Chore et Domecy	173	11	88	74	74	31	26	79	54	23	13	382	20	22	114	98			198
Civry	47	5	46	38	39	9	19	33	42	6	3	180	13	12	55	66	5	1	205
Corbigny-les- St-Léonard	360	7	375	310	322	66	129	250	230	33	51	1441	24	116	152	240	5		193
Cuzy et Fiez	51	9	53	38	46	12	14	67	50	6	2	235	8	12	52	93	9		20
Dissangis	48	13	81	60	74	42	37	38	59	3	5	318	6	28	44	123	3		386
Empury	67	9	75	62	70	15	19	51	60	11	4	303	20	10	96	185	2		98
Fontenay	120	11	130	102	117	54	55	97	102	6	3	540	15	18	96	69			230
Gacogne	46	4	55	45	47	14	2	29	40	8	8	213	19	4	80	106			265
Givry	65	10	69	55	60	11	14	76	64	3	4	287	12	15	60	93	5		302
Grenois	105	8	107	72	84	20	17	110	97	1	2	384	10	15	32	110	3	4	201
Hubans	96	10	96	76	83	17	14	76	77	18	10	372	17	37	104	162	21	2	152
Joux	150	20	150	126	134	42	52	120	101	29	9	605	39	145	92	182	15		328
Le Buisson	23	4	24	22	20	5	9	15	21	6	3	101	13	42	24	58	4		140
Lisle -sous-Montréal	168	20	161	131	134	38	60	86	97	14	8	737	9	70	22	105	21	8	364
Lormes	174	9	189	145	175	26	42	160	102	38	42	730	39	27	244	316	3		713
Lucy-le-Bois	67	7	91	53	63	21	26	36	52	11	7	269	20	66	36	93	18	4	164
Lucy-Lichères	120	9	118	99	116	19	17	104	99	14	12	488	22	33	118	105	5	4	874
Marigny	175	11	228	192	223	30	23	210	200	9	20	907	26	1	152	367	11	19	612
Messangis	89	6	86	71	82	22	34	56	57	8	7	337	23	44	95	120	5	2	458
Mhere	65	8	84	76	76	7	7	67	56	6	6	307	20	4	108	157			218
Moissy-Molinos	31	4	32	29	27	7	8	49	38	4	1	163	4	15	30	28			
Monceaux-le-Comte	65	4	66	50	59	19	15	57	41	8	10	259	5	43	26	167			60
Montillot	95	11	94	66	83	43	40	47	70	5	9	363	32	32	138	160	14	52	605
Neuffontaines	140	15	154	123	125	37	28	168	106	16	9	612	16	23	100	150	10	1	443
Nuars	51	6	50	40	46	7	6	43	47	5	2	196	7	14	38	58	4		120
Pierre-Pertuis	7	1	8	7	7	3	3	9	4	4	2	29	2	8	16	16	1	2	25
Pougues	158	12	156	151	147	25	24	133	103	27	14	625	10	46	42	223	3		609
Précly-le-Sec	129	9	129	103	102	50	49	86	88	1		479	22	68	40	72	20	33	187
Provençy	44	5	45	37	39	13	3	30	27	3	1	167	10	31	34	66	1		78
Ruages	44	2	48	37	39	16	13	46	53	10	8	222	15	39	100	159			115
Saint-André	82	9	90	75	85	28	19	64	67	1	1	340	17	2	72	130			60
Saint-Martin	131	12	151	131	140	37	42	109	120	15	16	518	21	24	166	300	5	1	257
Saint-Père	270	9	237	248	263	120	79	191	187	17	6	1113	38	149	52	310	112	20	813
Sainte-Colombe	95	12	95	71	82	51	49	46	50	11	9	369	31	72	98	134	8	2	454
Saisy	103	16	103	90	99	20	34	121	133	13	3	511	21	30	124	112	2	1	375
Teigny	44	3	48	43	46	16	22	34	34	3	1	199	7	7	38	58	11		172
Vauclaux	46	3	59	52	52	4	1	52	43	5	3	212	9	-	54	46	6		126
Vignot	55	5	59	45	50	14	12	55	59	15	5	256	12	33	100	127			155
Voutenay	63	8	61	48	61	24	37	37	39	3	3	252	17	14	68	112	2	14	503
Totaux	5 328	511	5665	4 725	5032	1 411	1543	4 523	4 105	668	668	22 500	965	1 749	4 717	7815	480	420	15 870

V. Si on rendait les rivières d'Yonne et de Cure navigables aussi loin qu'elles pourraient être nécessaires au pays.

VI. Si on y faisait faire quantité d'arrosements qui pourraient augmenter la fertilité des terres et l'abondance des fourrages presque de moitié, et à même temps le nombre des bestiaux à proportion, ce qui produirait trois profits considérables : 1° par de plus grandes ventes de bestiaux ; 2° par le laitage, qui contribue beaucoup à la nourriture des peuples, spécialement des enfants ; 3° par les fumiers, - qui augmenteraient de beaucoup la fertilité des terres.

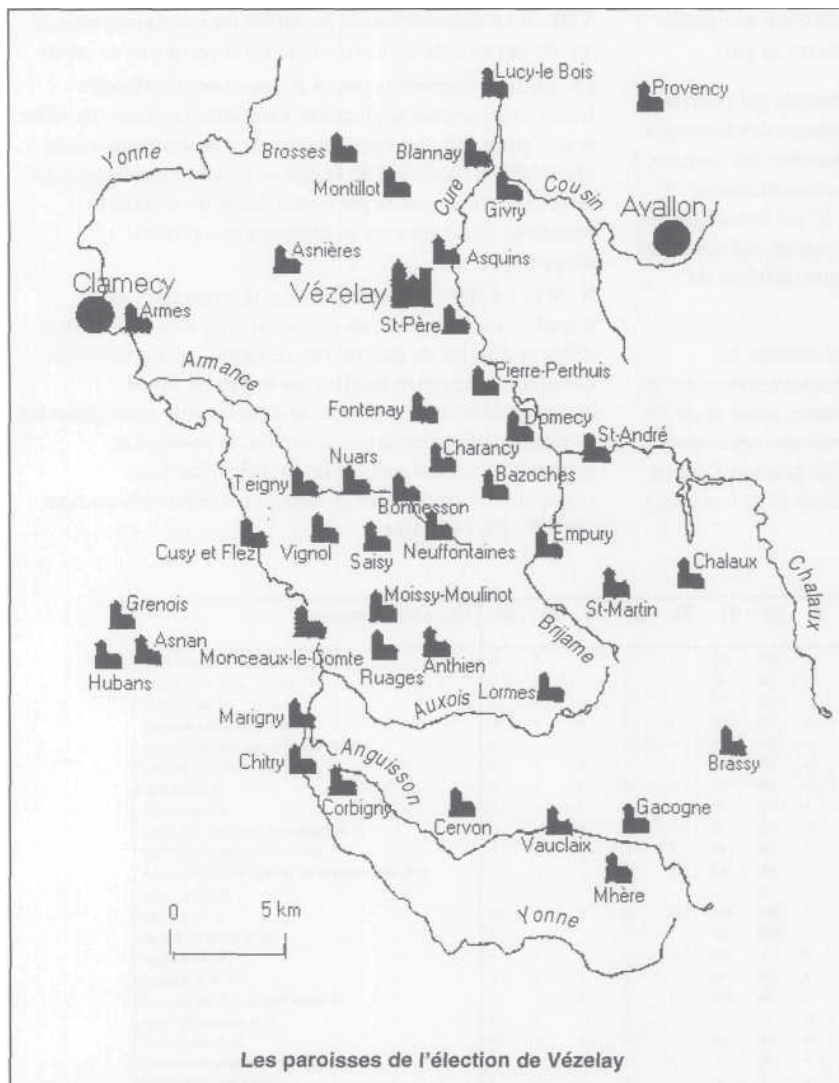
VII. Et, pour ne pas demeurer en si beau chemin, ne pourrait-on pas ajouter : si on réduisait toutes les mesures de l'élection, et même celles de tout le royaume, à une seule de chaque différente espèce, avec les subdivisions nécessaires, sans égard aux mauvaises objections qu'on pourrait faire en faveur du commerce, qui sont toutes fausses et ne favorisent que les fripons.

VIII. Si on réduisait toutes les différentes coutumes en une, qui fût universelle et la seule dont il fût permis de se servir.

IX. Si, Dieu donnant la paix à ce royaume, Sa Majesté faisait sa principale application d'acquitter les dettes de l'État et de l'affranchir de toutes les charges extraordinaires dont il est accablé à l'occasion de la guerre présente et passée, sans autre distraction que du paiement des gens de guerre entretenus et des charges et dépenses absolument nécessaires.

X. Si le roi établissait une chambre de commerce et de manufacture, composée de quatre ou cinq vieux conseillers d'État et d'autant de maîtres des requêtes, qui eussent leurs correspondances bien établies par toutes les villes commerçables de ce royaume, et dont la seule application fût de diriger ledit commerce, l'accroître, le protéger et maintenir, recevant sur cela les avis des plus forts négociants, et entretenant de bonnes correspondances avec ceux des pays étrangers.

20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	Noms des seigneurs
34	888	130	100		109		285	30		1670	880		1	1	6	38	M ^r Louis Foucquet, évêque d'Agde
55	1084	50		15	168		129	60		20	50		1			2	M Pucelle. abbé de Corbigny
9	299	25	100	2	24	2	4	15		102	130		1			5	M. du Coudray
5	232	20	15		37		54	50		30	260	2	2	2		20	MM d'Espeuilles et Isselin
12	762	20	10		74		21	15		380	900		1			8	MM LabbédeVézelayetd'Avrigny
45	1323	250	120	6	78		107	160		320	200		1	2		3	M.M. du chapitre de Vézelay
21	591	25		3	96	50	44			850	145		2	2	2	10	M. de Vauban
18	307	50	100	4	13		15	8		35	50		1	2	4		M. de Bemaut
10	373	60	25		33		16	5		55	50		1	1			M. le marquis de Joux et M. de Lavaut
35	427	100	15		102					330	60	9	1	1	1	2	Mme la princesse de Carignan
61	1205	50	15		60		4			450	350	2	2	1			M.M. des chapitres de Vézelay et Châtel-Censoir
3	234	6			20	15	4	1		15							M. d'Espeuilles
70	2166	80		30	383	10	62			3600	600	24	8	3	5	40	M. de Vauban
14	385	150	50		96					2200	135	2	1		1	2	M. le comte de Busset
19	628	25		2	75		29	4	6	100			3	2	4		M. de Vauban
45	536	12	10	5	93		23	8		120	30		2	1	2	8	M de la Boulaye
10	496	25	10	20	144	30	17	3		350	250	1	4	1	2	4	M. Iabbé Gallois et M. de Jaucourt
10	344	15			34	15	16	4					2		1	2	M. le marquis de Nesle
98	1177	60	100	6	274	100	177	25	2	500	66		2	3	5	28	M. l'abbé Pucelle
5	250	30	15	9	37	10	36	12		62			-	1	2		M. l'abbé de Vézelay et Descuriaux
11	673	18	10	30	62	18	39	6					1	1	1	2	M. le Marquis de Nesle
44	512	250	30		367					350	49	1	2	3	1	3	M le comte de Busset
19	545	28	15	25	90	16	43	9		357	1210		1	3	1	4	M. l'abbé de Vézelay et M de Vauban
32	278	20	18		52					65		7	1		1	4	M. de Choiseul et les Bénédictins de Corbigny
19	345	18		8	27	10	66	19		300	200	.	1	1	1	3	M le doyen de Vézelay et M. de Givry
21	381	16			52	16	62	29		442	60		3		2	4	M. d'Espeuilles
32	667		18		12	11	56	16		324	60		3		2	4	idem
64	1739	100	40		35		145	30		300	200		1	1	3	9	M. le prieur de Moutiers-Saint-Jean
12	339				32		10						1	1	1	2	M. le marquis de Nesle
35	973	100			90		88	77		102	3200		2	3	5	23	Idem
100	1680	150	80		263		40			5060	300	22	3	4	4	18	M de Mesgrigny
37	1090	140	20	8	60	4	40	16		40	120		1	1	4	27	M. le marquis de Nesle
32	1274	160	40	8	103	4	17	6		710	250		2	1	3	22	M le marquis de Fauhn
54	1060	119	150		237					577	55	5	1		2	8	M. le comte de Chastellux
31	819	70	310		31					100			3	1	1	4	M le marquis de Nesle
40	643	45	77		86					115		2	1	1	2	8	M. le duc de Nevers
18	184	20	15		42		22	10		200	80		1	1	1	4	M. des Cluseaux
15	434	60	20	20	82		38	6		90	400	1	1	1	2	12	M. le duc de Nevers
28	940	100	150	8	58		22	8		362	400	1	1	1	2	4	M.M. de chapitre de Vézelay
34	988	200	70		113	20	103	10		100	155	1	3	3	2	15	M de Vauban
10	331	20	10		24		21		3	400	80		1		1	4	M le duc de Nevers et de Monbaron
5	53	4	2		24	6	10			140	30		1				M. de Vauban
16	774	100	25		204	4	266	20		325	60	17	3	1	3	12	M de Mesgrigny
1	692	20	16		21	25	36	40	3	100	100			1	3	19	M. l'abbé de Vézelay
	328	17		6	46	30	6	10						1	1	2	M. le marquis de Nesle
20	574	20	10		72		72			130	20						M le duc de Nevers
3	281	200	60		85					400	33				1	4	M le comte de Chastellux
52	751	30	200		201					564	152	22	3	1	2	10	M. le comte de Busset
49	1927	30	35	10	243	50	230	20		400			2	3	2	5	M. l'abbé de Vézelay
15	919	15			160		300	.							2	5	M. d'Origny de Saint-Maure
11	757	100	40		94		312	12		200	80	1	1	.	1	4	M. le duc de Nevers
18	300	20	10		52		18			340	190		1				Idem
	415		300		68	15				142	25	3	1	1	1	4	Idem
8	481	50	60		62	26	306	10		70	90		1	2	1	2	Idem
5	625		18		26		23			450	186		2	1	2	6	MM. du chapitre de Vézelay
1469	38 299	3 521	2 254	227	5 255	479	3367	754	8	24 944	12 431	123	80	62	98	449	Totaux



XI. Si Sa Majesté, achetant toutes les salines du royaume, gardait seulement les nécessaires, les faisant environner de remparts et de fossés pour la sûreté, et y établissant des garnisons et magasins, pour de là distribuer le sel aux étrangers et à tout le royaume, à un prix bien au-dessous de celui d'à présent, supprimant toutes les exemptions des pays de francsalés, sous des prétextes raisonnables, et le rendant commun à toute la France, qui, sans être écrasée de son poids, le porterait aisément, et ferait l'une des meilleures parties du revenu du roi.

XII. Si le roi, ennuyé des abus qui se commettent dans la levée des tailles, des aides et des gabelles, et dans toutes les autres sortes d'impôts qui composent ses revenus, de tant d'affaires extraordinaires qui abîment l'État, de tant de traitants qui, non contents de le piller par mille voies indirectes, exercent encore sur lui-même une usure insupportable et se remplissent de biens à regorger, par de mauvaises voies, tandis que le pauvre peuple périt sous l'accablement du faix.

XIII. Si Sa Majesté, pénétrée enfin de la souffrance de ses sujets, prenait une bonne fois résolution d'y mettre fin et d'améliorer leur condition, en rendant l'imposition de ses revenus légale et proportionnée aux forces de chacun, c'est-à-dire en imposant sur tous les fonds de terre par rapport à leur revenu, sur les arts et métiers par rapport à leur gain, sur les villes par rapport au louage des maisons, sur le bétail par rapport à son revenu, sur le vin des cabarets, les tabacs, les eaux-de-vie, le thé, le café, le chocolat, le papier timbré, et sur le sel, qu'il faudrait mettre à un plus bas prix et le rendre marchand ; plus, sur les douanes, qu'il faudrait aussi ôter de dedans du royaume, les reléguer sur la frontière et les beaucoup modérer ; sur les bois, les eaux, les vieux domaines ; sur les gages et pensions d'un chacun ; et enfin sur tout ce qui porte revenu et fait profit, sans exception de bien ni de personne ; le tout précédé d'une très-exacte et fidèle recherche et de toutes les connaissances nécessaires, fixant lesdites impositions sur le pied du vingtième des revenus de toutes espèces. Cela, une fois établi, produirait un revenu immense, qui serait peu à charge à l'État par rapport à ce qu'il en souffre à présent, ni au-dessus des forces de personne, puisque tout serait

proportionnellement imposé ; il n'y aurait plus ou très-peu de frais, ni de pillerie dans les levées ; le peuple se maintiendrait plus aisément, et, quand, dans les extrêmes besoins, on serait obligé de payer deux, trois, voire quatre vingtièmes, ils seraient incomparablement moins foulés que de tout ce qu'ils souffrent à présent, notamment s'il n'était plus question de tailles ni de gabelles, ni d'aides, ni d'affaires extraordinaires, ni par conséquent de contraintes, ni de vexations, ni d'aucune autre nouveauté affligeante. Chacun pourrait jouir en paix de ce qui lui appartient, sans inquiétude.

XIV. Et pour conclusion, si toutes ces pensées pouvaient exciter la curiosité de Sa Majesté à en faire l'expérience, ne fût-ce que pour voir comme cela réussirait, il n'y aurait qu'à les mettre en pratique dans cette élection ou dans telle autre des plus petites du royaume qu'on voudra choisir.

Après quoi, si les peuples s'en trouvent bien, tous les voisins demanderont le même traitement, et il ne faut pas douter

que, fort peu de temps après, tout le royaume ne fit la même demande.

Il y aurait encore quantité d'autres choses à établir, et d'autres à corriger, pour le soulagement des peuples et l'économie du royaume, qui rendraient ce pays et tous ceux où elles seraient pratiquées abondants, fertiles et bientôt peuplés ; car les peuples pour lors, étant mieux nourris qu'ils ne le sont, deviendraient beaucoup plus faciles à marier, plus forts et plus capables de faire des enfants et de les élever, et, beaucoup moins paresseux : d'où s'ensuivrait un grand accroissement de monde et de biens ; et comme ils auraient moins de terres à cultiver, ils les cultiveraient toutes et les cultiveraient bien. Au surplus, cette recherche n'a pas été faite par aucun sentiment d'intérêt particulier, mais seulement pour donner une légère idée de ce qui se pourrait faire de mieux dans cette élection, et conséquemment dans toutes les autres de la généralité, même dans tous les pays qui composent ce grand royaume, où le bonheur et l'augmentation des peuples suivraient de près un si juste établissement ; les revenus du roi en augmenteraient considérablement, sans que jamais il s'y trouvât de non-valeur. Cinquante mille fripons, sans compter leurs croupiers, qui pillent impunément le royaume et qui profanent incessamment son nom par le mauvais usage qu'ils en font, seraient réduits à gagner leur vie et à payer comme les autres. Sa domination deviendrait douce et désirable pour tous les peuples voisins, et les siens, sortant de l'état pauvre et souffreteux où ils sont, pour entrer dans un plein de bonheur et de félicité, s'accroîtraient à vue d'oeil et augmenteraient à même temps sa puissance par le nombre prodigieux d'hommes propres à la guerre, aux arts, aux sciences, à la marchandise et à la culture des terres, que la France produirait. Tous béniraient son nom, tous prieraient pour la conservation d'une si chère tête, et tous redoubleraient leurs prières pour lui et rendraient de continuelles actions de grâces à Dieu de leur avoir donné Un si bon, si grand et si sage roi •

Janvier 1696

Voir ci-dessus le tableau de dénombrement de l'élection.

Écomusée du Morvan Maison Vauban

Avec une exposition pour découvrir les mille et une facettes de l'enfant du pays, le Maréchal de Vauban, pour apprécier son génie de la construction militaire découvrir le stratège, l'économiste et l'humaniste, où sa vie et son œuvre permettent d'explorer le Morvan de l'Ancien Régime, la vie rurale de l'époque, une exposition qui offre des points de départ pour des périples sur les traces de Vauban à travers la contrée qu'il chérissait.

Les Amis de la Maison Vauban
4-6, place Vauban, 89630 Saint-Léger-Vauban.
Tél. : 03 86 32 26 30 ; fax : 03 86 32 28 80.

Qualités particulières du terroir de chaque paroisse de l'élection de Vézelay

- Vézelay.** - Pays rude, sec et pierreux, qui ne rapporte que du vin très-médiocre et peu de blé.
- Anthien.** - Bon vignoble et assez de bon blé.
- Armes.** - Pays demi-inculte, qui n'a d'autre commerce que le flottage des bois ; assez bon fonds dans les vallées, mais étroit.
- Asnan.** - Il y a du blé et du vin assez pour les habitants, et pour en faire un assez bon commerce.
- Asnières.** - Pays sec et aride, mauvais, et sans autre commerce qu'un peu de bois.
- Asquins.** - Un peu moins mauvais que le ci-dessus (Vézelay).
- Bazoches.** - Très-médiocre, qui n'a de blé et de vin que pour nourrir les habitants, sans aucun commerce.
- Blanna.** - Encore plus mauvais et sans commerce.
- Bonnesson.** - Pays médiocre, qui porte le nécessaire à ses habitants, et rien plus.
- Brassy.** - Bon Morvan, pays à seigle et à avoine, qui commerce de bois et bétail.
- Bussy-la-Pesle.** - Bon ; rapporte suffisamment pour la subsistance de ses habitants et pour faire un médiocre commerce de blé.
- Brosses.** - Pays aride et pierreux, où les peuples sont malheureux et sans commerce.
- Cervon.** - Pays mêlé de bon et de mauvais, où il croît du blé pour la nourriture des habitants, qui font d'ailleurs commerce en bois et en bestiaux.
- Chaloux.** - Morvan, où il ne croît que du seigle, de l'avoine et du blé noir ; mais on y fait quelque commerce de bois et de bestiaux.
- Charancy.** - Terrain pierreux et bossu, qui ne porte de blé et de vin que pour la subsistance de ses habitants. Chalvron. qui en fait partie, est assez bon.
- Chitry.** - Bon ; produit du blé et du vin pour ses habitants, qui gagnent quelque chose au flottage des bois.
- Chore et Domecy.** - Pays mêlé de bon et de mauvais, qui produit assez de blé pour nourrir les habitants, qui gagnent quelque chose au flottage des bois.
- Civry.** - Assez bon terroir, qui produit du blé et du vin pour ses habitants, qui en font aussi un commerce considérable.
- Corbigny-tès-Saint-Léonard.** - Bon ; produit du blé et du vin en abondance, et fait un assez bon commerce de bois et de bestiaux.
- Cusy et Fiez.** - Produit du blé et du vin pour la subsistance de ses habitants, mais ils n'ont point d'autre commerce que le flottage des bois.
- Dissangis.** - Assez bon terroir, qui produit du blé et du vin pour ses habitants, qui en font aussi un commerce considérable.
- Empun.** - Pays de Morvan, qui ne porte que du seigle et de l'avoine, et subsiste par la nourriture des bestiaux et un peu de bois
- Fontenay.** - Pays sec et pierreux, qui produit du blé et du vin pour nourrir ses habitants, et pour en faire quelque petit commerce.
- Gacogne.** - Morvan, où il ne croît que du seigle et de l'avoine, et n'a d'autre commerce que la nourriture des bestiaux et quelque coupe de bois.
- Givry.** - Produit du blé et du vin pour les habitants, et pour en faire un bon commerce.
- Grenois.** - Produit du blé et du vin pour la nourriture de ses habitants, et pour en faire un petit commerce [et] de quelques bois.
- Hubans.** - Mêmes qualités de pays que celui ci-dessus.
- Joux.** - Bon ; fertile en blé et en vin, dont on fait un bon commerce.
- Le Buisson.** - Pays de blé et de vin, qui en fait tout le commerce.
- L'Isle-sous-Montréal.** - Bon pays, où croît du blé et du vin pour nourrir les habitants, et pour en faire un très-bon commerce
- Lormes.** - Morvan très-ingrat, qui produit un peu de seigle et d'avoine, a beaucoup de bois et d'étangs, et nourrit assez de bestiaux.
- Lucv-le-Bois.** - Bon pays ; produit du blé et du vin assez bon, et en fait un commerce assez considérable.

Les internautes cliqueront sur
www.inra.fr/dpenv/illustr/o-afpd15.htm

Lucy-Lichères. - Terroir médiocrement bon, mais grand flottage de bois, à quoi les habitants gagnent beaucoup.

Marigny. - Morvan très-ingrat ; produit du seigle et de l'avoine en petite quantité, nourrit des bestiaux et gagne quelque chose sur le bois.

Massangis. - Pays mêlé de bon et de mauvais, qui produit du blé et du vin pour les habitants, qui en font quelque commerce.

Mhère. - Morvan, qui produit du seigle et de l'avoine, et fait un assez bon commerce de bois et de bestiaux.

Moissy-Molinons. - Bon pays à blé. médiocrement bon pour le vin, et a peu de bois.

Monceaux-le-Comte. - Mêmes qualités de pays que le ci-dessus.

Montillot. - Sec et pierreux ; quelques bonnes vallées ; ne rapporte ce qu'il faut pour la nourriture de ses habitants, et n'a pas de commerce.

Neuffontaines. - Très-médiocre, qui ne produit de blé et de vin que pour nourrir ses habitants.

Nuars. - Mauvais pays, qui à peine nourrit ses habitants, qui sont tous obligés de mendier.

Pierre-Pertuis. - Médiocre ; produit assez de blé. Il y a quelque peu de bois et de bestiaux.

Fougues. - Pays de vignoble, où le vin est bon, et où s'en fait un commerce considérable avec les Morvandeaux.

Précy-le-Sec. - Produit du blé et du vin en abondance, et s'y en fait un commerce considérable

Provency. - Pays de blé assez bon. et qui en fait tout le commerce

Ruages. - Bon pays ; peu de bois, et quelques pacages pour tout commerce.

Saint-André - Morvan ; pays à seigle et à avoine, qui a beaucoup de commerce de bois et de bestiaux.

Saint-Martin. - Morvan mauvais, qui ne produit que du seigle et de l'avoine, et n'a point d'autre commerce que celui des bois et de bestiaux.

Saint-Père. - Terroir mêlé, qui produit du blé et du vin pour la subsistance de ses habitants, et n'a pas grand commerce.

Sainte-Colombe. - Bon pays à blé et prairies ; un peu de vignes peu de bois , son commerce consiste tout en grains.

Saisy - Vignoble médiocrement fertile ; porte un peu de blé ; les vins lui valent quelque chose.

Teigny - Mauvais pays, qui à peine peut produire de quoi nourrir ses habitants.

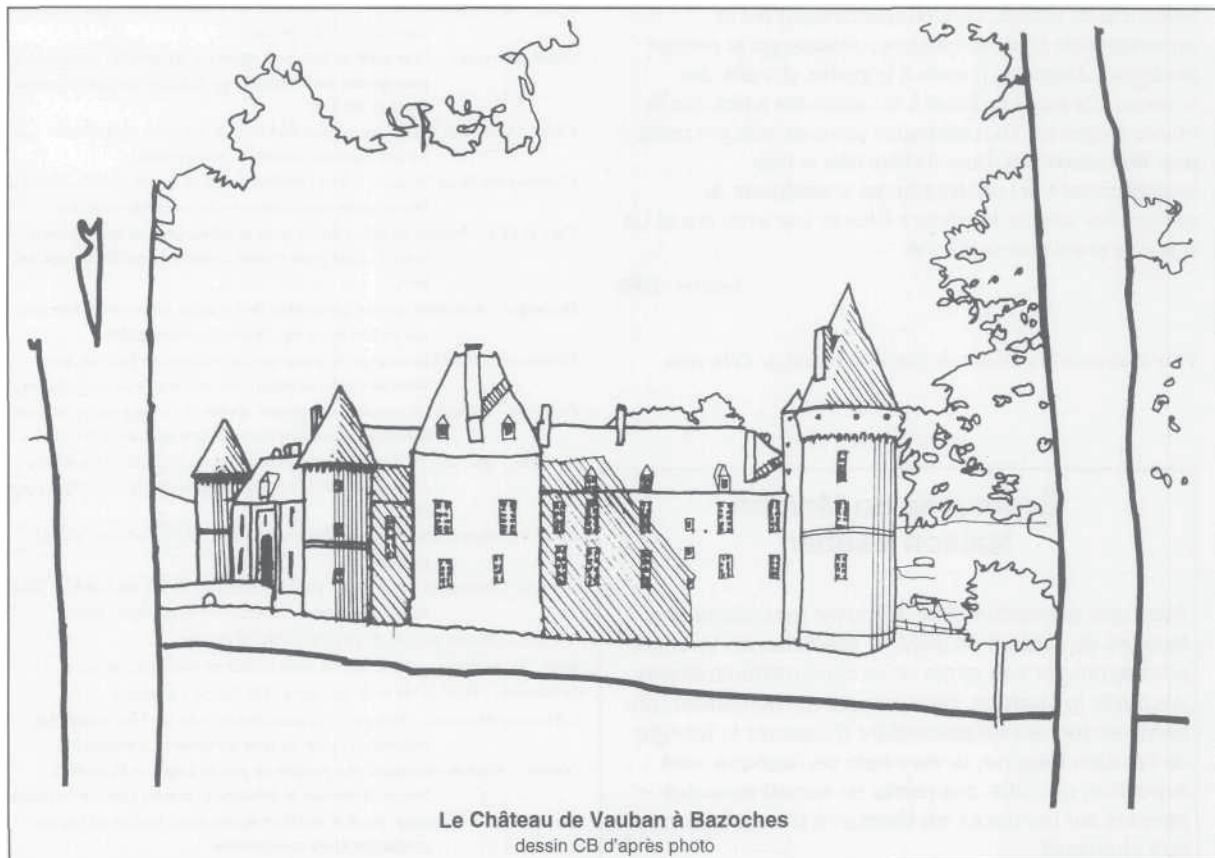
Vauclaix. - Bon Morvan ; terre à seigle et avoine, où les peuples ne subsistent que par un petit commerce de bois et de bestiaux.

Vignot. - Pays de vignoble, qui rapporte du vin assez commun et du blé. Le commerce consiste dans ses vins.

Voutenax. - Pays sec et aride, où il ne croît de blé que pour la subsistance de ses habitants, qui gagnent quelque chose au flottage des bois.

Le pays, en général, est rude, bossillé et mal cultivé, sa fertilité au-dessous de la médiocrité, et, sans les bois et quelques bestiaux, il n'y aurait que peu ou point de commerce.

Tiré de A. - M. de Boislisle, Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne, tome I, « Mémoire de la généralité de Paris », Paris, Imprimerie nationale, 1881.



Le Château de Vauban à Bazoches
dessin CB d'après photo

Présentation

de la *Description géographique de l'élection de Vézelay [...]*

par Jean-François Pernot

Hérodote est, par ses écrits et ses descriptions, un des « pères » de l'Histoire. Ses analyses sont légitimées par la qualité de sa perception des problèmes géopolitiques.

Les rédacteurs des chroniques et des annales ont suivi ses traces mais avec plus ou moins de rigueur dans la démarche. Durant les affrontements des monarchies françaises et anglaises au cours des quatorzième et quinzième siècles où la France moderne s'est constituée, les souverains et leurs grands serviteurs ressentirent l'absolue nécessité de l'information et du renseignement. Cela fut théorisé par exemple par Claude de Seyssel qui, rédigeant *la Monarchie de France* (1515), présentation globale géopolitique du royaume dédiée à François 1^{er}, désirait guider les premiers pas du jeune roi. La France, ayant la chance d'être le pays le plus peuplé et comptant trop souvent sur sa puissance démographique et le charisme de ses souverains, jusqu'à Louis XIV, répondit surtout au coup par coup principalement aux situations créées par les branches de la famille de Habsbourg et de leurs alliés. Ainsi notre pays, qui possédait plus de frontières maritimes que terrestres, est devenu, conséquence de la défaite de Pavie (1525), une puissance purement continentale pour plus d'un siècle, ceci étant concrétisé par la campagne d'Allemagne de 1522 occupant les Trois-Évêchés lorrains « portes » vers le Rhin.

Vauban s'inscrit dans cette démarche : le militaire qui a participé d'abord à la Fronde, guerre civile où il s'est trouvé par le jeu des circonstances dans le camp des révoltés à son corps défendant, alors que les combats nés de la guerre de Trente Ans n'étaient pas achevés avec l'Espagne (traité de Westphalie en 1648, paix des Pyrénées en 1659), Vauban donc ne peut supporter que le royaume de France n'utilise pas toutes ses potentialités, alors que l'Angleterre, les mondes impériaux et espagnols, la république des Provinces-Unies poursuivent leurs pressions et se développent. La France, en même temps qu'elle réalise son union inté-

rieure, doit se donner les moyens de sa politique fondée sur sa situation géographique et ceux du rôle qu'elle a décidé de jouer avec sa population, qui malgré les mortalités reste la plus nombreuse d'Europe au dix-septième siècle. La seule faiblesse française provient de sa trop grande dépendance des aléas de l'agriculture, et de ses productions de luxe qui n'atteignent pas le niveau des produits de qualité réalisés en particulier aux Provinces-Unies, d'où la tentation permanente d'imiter le miracle hollandais (exemple : Colbert et la guerre de Hollande de 1672-1678).

Vauban, devenu grâce à ses succès un seigneur morvandiau gestionnaire réfléchi, et ayant connu la promotion depuis la base, veut en bon « ménager » offrir à son roi, et donc à son pays, son expérience de soldat économe du sang et de la sueur des hommes, et de noble rural qui recherche le meilleur rendement de ses terres sans pour cela compromettre la population productive qui fait vivre ses fiefs et donne des soldats.

Lorsque l'on construit les lignes de défense du pays, il s'agit de se préoccuper des réserves et des approvisionnements comme en prévision d'un siège. Une place avec nourritures et munitions est semblable à un navire partant en croisière. Un pays se doit en tout temps de se développer afin de pouvoir répondre à toute demande qui se manifeste toujours dans des situations de crise. Tout est dans la prévision, donc dans l'analyse préalable de la situation afin de pouvoir déterminer la solution la plus rentable et la plus profitable à la ville ou au pays considéré, méthode pouvant être transposée en permanence.

Vauban, homme qui est le contraire d'un dogmatique, rompu aux tableaux numériques qu'il impose pour les chantiers et la gestion des places, veut diffuser les pratiques qu'il a lui-même étudiées et expérimentées pour ses domaines.

Il est donc par ce texte novateur le « père » de l'INSEE et de la géographie totale incorporant anthropologie et économie politique, car en matière de défense tout entre en ligne (et c'est ce qui

commence à ce moment-même dans la Prusse du Grand-Électeur).

Il convient également de souligner le contexte de cette démarche. Tout d'abord la France se trouve engagée dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, et celle-ci ne tourne pas à l'avantage du royaume. Les années 1693-1694 furent catastrophiques : crises, disettes, mortalités... Louis XIV dut se résoudre à créer un impôt révolutionnant les coutumes, une imposition universelle par tête en partant du Dauphin : la capitation. Vauban avait lui-même participé au débat en proposant en 1695 un *Projet de capitation*. Tous, nobles et roturiers, devaient payer, mais encore fallait-il connaître la réalité la plus exacte du royaume. D'autre part, le roi désire bien former son petit fils aux « affaires », puisque le Grand Dauphin n'était pas capable de prendre en mains la succession du Grand Roi.

Vauban répond donc ainsi d'une manière expérimentale aux questionnaires envoyés aux intendants par le duc de Beauvilliers, un des gouverneurs du duc de Bourgogne. Cet état de la France devait permettre aux bureaux de Versailles et en particulier au Contrôle général des finances d'avoir une vue encore plus précise perfectionnant les démarches de Colbert entreprises un tiers de siècle auparavant. L'ingénieur encyclopédique était donc provoqué et ne pouvait répondre que par le « pays » qu'il connaissait intimement, quasiment par la plante de ses pieds, depuis son enfance : l'élection de Vézelay. C'est ainsi qu'il appliqua ses tableaux déjà proposés pour le dénombrement des habitants et des richesses des paroisses, avec sexes, qualités, professions, terres classifiées et productions. Cette démarche de connaissance répondait à trois impératifs : a) la connaissance née des travaux de l'Humanisme, reprise par le mouvement académique, et qui répondait à la fonction de formation du futur souverain ; b) les besoins statistiques des bureaux qui se développaient alors comme outils nécessaires à la monarchie administrative, avec les débuts du bureaucratisme, effet secondaire que nous exporterons en

Europe ; c) l'économie en état de guerre ouverte permanente, qui avait besoin comme la défense d'un inventaire de la situation le plus complet et précis possible, les deux allant de pair comme puissance de dissuasion.

Cette démarche intellectuelle eut des résultats d'une exceptionnelle précision compte tenu des moyens de l'époque. Sur le plan même de la géomorphologie, tout ce qu'a écrit Vauban sur les différentes paroisses est parfaitement exact. Ses connaissances fondées sur l'observation et les résultats empiriques des habitudes agricoles de production, tout cela est confirmé par les études géographiques les plus contemporaines, tant par les analyses géologiques que pédologiques (cf. la carte de P. Guérémy dans J.-F. Pernot, *Vauban réformateur*, CRDP de Paris, 1984).

Cette remarquable notice sur un « pays », Vauban ne la regarde jamais comme un exercice grandeur nature pour un travail plus vaste devant réformer toute la gestion de la France.

C'est ainsi que, grâce à ce travail pré-paratoire (qui n'était jamais qu'un morceau momentané dans un ensemble à réaliser), grâce à toutes les notes prises par Vauban depuis sa « basterne » au cours de ses voyages d'inspection et de chantiers, réunies dans ses *Oisivetés* offertes en particulier au duc de Bourgogne pour son édification, tout ce travail donc, monument d'accumulation de renseignements de toute nature, fut le fondement « éclairé » de sa rédaction de son *Projet d'une dîme royale* (1706). Vauban posait concrètement les bases d'une gestion rationnelle du royaume sans en changer les structures.

C'était peut-être là la faiblesse du projet, mais Vauban agissait en militaire cherchant des revenus connus et assurés, les plus fixes possibles, comme dans ses tableaux. Il ne



Vauban

buste de Coysevox
photo Maison Vauban

réagissait pas en courtisan ou en financier, et c'est ce qui causa la condamnation du texte. Il voulait donner à la France sa force dissuasive maximum par une production et des revenus prévisibles et programmés, tout en restant, lui, un noble propriétaire, bon et chaleureux sans changer la nature des fiefs, un fidèle du roi depuis 1653 et devenu par ses services, lui un ingénieur, maréchal de France.

Vauban est le révélateur d'un courant qui s'épanouira avec les Lumières encyclopédiques et le despotisme éclairé. Mais il ne faut jamais oublier que les planches de Diderot ont été réalisées grâce aux enquêtes en cette fin du dix-septième siècle de l'Académie des sciences fondée en 1666 pour ce but par Colbert et à laquelle appartenait Vauban. Elle fut la seule institution officielle à la mort du maréchal à célébrer sa vie et son œuvre par la bouche de Fontenelle. Sébastien Le Prestre de Vauban est donc à son corps défen-

dant, quoi qu'en pensent certains, l'une des origines de la Constitution de 1791 et de ce que Bonaparte reprendra, en fils des armes techniques issues du commissaire général des fortifications de France, pour organiser la France en ce début du dix-neuvième siècle. Vauban n'inventait rien *ex nihilo*. Il était le cristallisateur conscient des démarches essentielles et consubstantielles à la naissance des États modernes. Son apport fut d'avoir donné aux composantes nécessaires une formalisation synthétique et rationnelle : il fut le « pré-curseur ».

Ce texte est donc bien un monument, un moment de notre patrimoine et de l'Histoire, non seulement de la France mais de l'ensemble de l'Europe. Il est un point de passage obligatoire. Homme de l'Ancien Régime au plus intime de lui-même, mais sans l'égoïsme des aristocrates, Vauban était à la fois bon et lucide.

Les yeux grand ouverts pour la défense du royaume, il ne pouvait pas ne pas voir ses compatriotes dans leur cruelle réalité ; il percevait les forces et les faiblesses qui engendraient l'avenir. Après l'analyse générale de l'élection, puis celle systématique des paroisses par le tableau, Vauban toujours positif proposait quatorze directions de réforme. Il ne laissait jamais le passif du bilan sans solution concrète. Celle démarche réfléchie et cohérente au service de la *res publica*, pour le service public, prototype de celle du fonctionnaire sans recherche d'intérêts personnels, c'est encore une leçon à approfondir et à méditer à l'aube du vingt et unième siècle. Saurons-nous regarder attentivement et intelligemment en appliquant la méthode proposée ? Une telle longévité n'est-elle pas la meilleure preuve de la qualité de l'homme Vauban ?

Juillet 1986.